



a chronique **Ovine**

Semaine 19 du 8 mai 2020

Des lactations plus longues à l'herbe



Avec des lactations en bergerie, il est usuel de sevrer les agneaux vers 70/80 jours. Et pourtant, même en diminuant nettement le niveau d'alimentation des brebis à partir de 6 semaines de lactation, les adultes ont toujours du lait et la question de reporter le tarissement peut se poser.

Trois essais réalisés ces dernières années semblent montrer qu'un sevrage précoce reste préférable. A la ferme expérimentale de Carmejane (04), avec des agneaux Préalpes du Sud, le sevrage à 100 jours a permis

d'économiser 11 kg de concentré par agneau par rapport à un sevrage à 70 jours. Par contre, le bilan alimentaire des brebis fait apparaître un solde de 8 kg de céréale et de 40 kg de foin en défaveur des lactations longues. Au CIIRPO, sur le site du Mourier, le constat est le même avec des agneaux de type prolifique sevrés à 70 ou 110 jours. L'économie de concentré chez les agneaux est modeste avec un sevrage tardif, alors que les brebis consomment 17 kg de concentré en plus.

2 à 5 € de plus par agneau en bergerie

Au final, un sevrage tardif lorsque les brebis sont en bergerie entraîne une augmentation du coût de la ration (brebis et agneaux) de 2 à 5 € par agneau, selon la nature du fourrage et le niveau d'ingestion des brebis en lactation.

Le constat est différent avec des lactations à l'herbe. Dans la mesure où les disponibilités en herbe le permettent, un sevrage précoce n'induit pas d'économie, au contraire. En effet, l'herbe pâturée reste l'aliment le moins cher. Un tarissement des brebis avec 110 ou 120 jours de lactation est alors usuel. Les agneaux continuent à bénéficier du lait de leurs mères et mangent de l'herbe avec éventuellement un complément de concentré. Par contre, si les brebis sont peu laitières, trop maigres ou bien qu'une accélération du mode de reproduction est prévue, un sevrage plus précoce reste conseillé.

Photo semaine 19-2020 : un sevrage après 100 jours reste conseillé après une lactation à l'herbe

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)